



## Déclaration portant sur la francophonie canadienne entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Nous saisissons ce moment historique du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, en 2017, pour reconnaître :

- le rôle clé qu'ont joué les peuples acadiens et québécois ainsi que les communautés francophones présentes à travers le pays dans la fondation et la construction du Canada d'aujourd'hui ainsi que leur importance pour le Canada de demain;
- que la francophonie est l'une des caractéristiques fondamentales de l'identité canadienne.

Nous nous engageons à travailler, de concert avec les autres gouvernements au Canada, à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du fait français.

Le Québec et le Nouveau-Brunswick partagent 400 ans d'histoire francophone commune depuis que Samuel de Champlain a exploré pour la première fois, en 1604, les côtes de ce qui allait devenir l'Acadie et depuis la fondation de la Ville de Québec, en 1608.

Depuis la création de la Confédération en 1867, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont développé des liens solides et exercent un leadership important au sein de la Fédération canadienne. Plus particulièrement, depuis 1969, les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick se sont engagés à faciliter les échanges et à accroître les relations entre leur société civile respective.

Le Québec et le Nouveau-Brunswick ont une vision commune enracinée dans l'histoire et tournée vers l'avenir car ils considèrent que le rayonnement de la langue française partout au Canada et sur le continent est un élément essentiel à la prospérité politique, économique, sociale et culturelle du pays.

Considérant l'importance de l'engagement et du leadership gouvernemental en matière de francophonie canadienne, particulièrement à l'approche du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 2017, tout en tenant compte des différentes réalités provinciales et territoriales et dans un esprit de solidarité et d'ouverture, nous nous engageons à travailler conjointement et étroitement en matière de francophonie canadienne, notamment en :

- faisant la promotion de la langue française et de la francophonie canadienne en tant que valeur identitaire du Canada et force à exploiter, notamment par la présence d'un radiodiffuseur national s'assurant de refléter la réalité des régions et contribuant ainsi à leur rayonnement;
- posant des gestes concrets visant à s'assurer du maintien du poids démographique des francophones partout au Canada, notamment au moyen de l'immigration francophone;
- encourageant l'offre active de services en français afin d'accroître l'espace francophone au pays;
- accroissant la coopération intergouvernementale par le dialogue et la collaboration entre nos gouvernements, afin d'appuyer des initiatives répondant aux besoins des communautés francophones et ayant des impacts significatifs sur leur vitalité et leur développement.

Que la présente Déclaration, signée à Edmundston, en ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016, constitue un soutien indéfectible et soit un gage d'avenir pour la vitalité et la pérennité de la francophonie au Canada.

original signé par : original signé par :

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des
Relations canadiennes et de la
Francophonie canadienne

Francine Landry
Ministre du Développement
économique et ministre
responsable de la Francophonie